AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_183-DE
Reçu le 08/12/2023

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le jeudi 30 novembre 2023 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à l'Espace André Malraux de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 novembre 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Lucas – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Géraldine Schulte
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Philippe Boismoreau – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet
Procurations	6	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Francis Lafaye à Jean-Pierre Chaumette Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_183-DE
Reçu le 08/12/2023

DELIBERATION N° 2023 /183 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 30 NOVEMBRE 2023
RAPPORTEUR : Jean-Didier Andrieux
OBJET : Participation 2023 des communes aux frais d'entretien de la voirie par le biais de fonds de concours

Vu les articles L. 5214-16 V, L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) aux articles L. 5214-16 V, L. 5215-26 et L. 5216-5 VI encadrant la pratique fonds de concours,

Vu les délibérations concordantes de communes ,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de fixer les participations financières réclamées aux communes au titre des frais d'entretien de la voirie intercommunautaire par le biais de fonds de concours selon le détail ci-après :

Commune	Participation des communes
Celles	5 052,18 €
Villetoureix	4 330,44 €
Bertric-Burée	3 247,83 €
Coutures	1 587,83 €
Grand-Brassac	3 608,70 €
Douchapt	3 175,66 €
Saint-Martin-de-	2 526,09 €
Allemans	3 608,70 €
Lusignac	2 165,22 €
Cherval	3 608,70 €
La Tour-Blanche	2 886,96 €
Saint-just	577,39 €
Creyssac	866,09 €
Tocane	768,42 €
Segonzac	1 515,65 €
Saint-Paul-	1 443,48 €
Nanteuil-Auriac-	3 608,70 €
Vendoire	2 814,79 €
Bourg-du-Bost	1 443,48 €
Gouts-	3 608,70 €
Lisle	2 929,62 €
ST-Victor	866,09 €
	56 240,71 €

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_183-DE
Reçu le 08/12/2023

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 52
Votes contre :0
Abstentions : 0

Publié le 12 / 12 / 2023

La secrétaire de séance du 30 Novembre 2023
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 08/12/2023 11:25:54